

CGT FINANCES PUBLIQUES DRFIP59

INFO-CGT

N°20

DECEMBRE 2012

L'EDITO

DANS CE NUMÉRO:

J	OU	IR	DE	CA-	
R	ΕN	CE			

FERMETURE 2
TRESORERIES

HAUSSE DE LA 3

SANS PAPIER 3

Toutes les 4 coordonnées

Bulletin 4 d'adhésion

DATES A RETENIR

CTL

21 décembre :

CTL Emplois

BOYCOTT!!

Et tout le calendrier national sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr

Modernisation de l'action publique et décentralisation

Imposons d'autres choix!

Le projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique a fait l'objet d'une présentation des plus succinctes aux organisations syndicales de la Fonction Publique le lundi 17 décembre 2012.

Force est de constater que la Ministre refuse de créer les conditions d'un véritable processus de négociations sur les propositions et les revendications portées par les

personnels et leurs organisations syndicales. Dans un tel contexte, la CGT a notamment exigé:

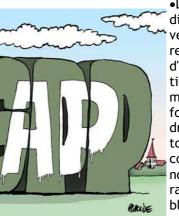
•La réalisation d'un bilan contradictoire quant aux effets produits par les réformes initiées au titre de la réforme de l'Etat (Révision générale des politiques publiques, Réforme de l'admi-

nistration territoriale de l'Etat), des lois de décentralisation mises en œuvre depuis 1982.

- •L'ouverture d'une discussion visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques devant être mises en oeuvre par la puissance publique au sens large du terme : État, Collectivités territoriales, Services publics à réseaux...
- •Des politiques publiques qui, dans leurs dimensions nationales et territoriales, doivent concourir à la construction d'une société du plein emploi solidaire et à la satisfaction des besoins sociaux.
- •L'instauration d'une véritable démocratie sociale et l'octroi de nouveaux droits d'intervention aux personnels, à leurs organisations syndicales, aux citoyens, quant à l'éva-

luation de l'efficacité économique et sociale des politiques publiques, leurs évolutions et les moyens devant y être alloués.

•La prise en compte des revendications portées s'agissant des moyens de financement des services et des politiques publiques (réforme de la fiscalité, création d'un pôle financier public, augmentation des dotations budgétaires de l'Etat allouées aux collectivités territoriales...). De ce point de vue, la CGT a aussi insisté sur la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de péréquation devant permettre une égalité de traitement des citoyens.



définition dispositions législatives et réglementaires ayant pour objet d'assurer l'amélioration et le renforcement du statut des fonctionnaires, des droits collectifs de toutes et tous, y compris des agents non-titulaires, ranties indispensables à la neutralité et l'impartialité du

service public.

Loin de répondre aux exigences portées par la CGT, Madame Lebranchu a indiqué son intention de transmettre, dès le mois de janvier prochain, le projet de loi pour avis au Conseil d'État et pour examen aux Conseils Supérieurs.

Pour la CGT, un tel processus est inacceptable!

En l'état actuel, elle ne peut que rejeter les contenues et les objectifs poursuivis au titre du projet de loi.

La CGT appelle les personnels des trois versants de la Fonction Publique a poursuivre, dans l'unité la plus large, les processus de mobilisation en cours pour imposer d'autres choix!

QUESTIONNAIRE JOUR DE CARENCE

Depuis l'annonce et la mise en place d'une journée de carence à la DGFIP, la CGT Finances Publiques se mobilise pour exiger l'abrogation de cette mesure inefficace et socialement injuste (courrier au ministre, pétition...).

Nous avons élaboré un questionnaire pour bien prendre la mesure et pour pouvoir expliquer toutes les conséquences de cette mesure.

http://cgt.drfip59.free.fr/spip.php?article207

Merci de prendre quelques secondes pour y répondre.



VERS DE NOUVELLES SUPPRESSIONS DE TRÉSORERIES DE PROXIMITÉ EN 2013

Les trésoreries assurent des missions essentielles : accueil, recouvrement des recettes fiscales et non fiscale, gestion des comptes et conseil aux collectivités locales. Dans un pays qui compte 36 000 communes, dont plus de 34 000 de moins de 5 000 habitants, la question de la présence du service public en milieu urbain et rural constitue un enjeu majeur pour l'efficacité de l'action publique et pour la bonne gestion des finances publiques.

Or, le maillage territorial connait un recul sans précédent au sein de la Direction générale des finances publiques : il existait ainsi 4200 trésoreries de proximité en 1998, 4000 en 2000 et moins de 2 700 actuellement. Ce repli ne met pas seulement en danger le principe d'accessibilité, il se traduit concrètement par une dégradation du service public rendu aux usagers.

Plusieurs trésoreries de proximité seront à nouveau supprimées et/ou restructurées en France en 2013, parmi lesquelles la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny dans le Cher. Cette suppression constitue un exemple éclairant et très concret du repli du service public. Prévue pour début 2013, elle fait suite à 17 suppressions de trésoreries déjà constatées depuis 2004. Cette suppression fait également l'objet d'une forte contestation des élus et des personnels. Plusieurs courriers ont ainsi été envoyés par des élus locaux et par les organisations syndicales locales au Préfet du Cher, au Ministre de l'économie et au Ministre délégué au budget pour leur demander de revenir sur cette décision. Celle-ci a en effet des conséquences sur les usagers, les relations avec les élus et le travail des agents.

L'action menée contre la suppression de la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny n'est pas isolée et ne peut rester sans suite. Elle traduit le sentiment selon lequel les limites du repli du service public sont déjà largement dépassées dans de nombreux départements.

Les organisations syndicales nationales de la DGFiP demandent aux Ministres de l'économie et du budget d'en finir avec ce repli du service public illustré par les suppressions de trésoreries de proximité.

LES FRANÇAIS OPPOSÉS À LA HAUSSE DE LA TVA

Les Français se montrent opposés à la hausse annoncée par le gouvernement de deux taux sur trois de la TVA pour financer la relance de la compétitivité. Selon un sondage Opinionway, 53% des sondés se disent opposés à ce projet tandis que 47% se disent favorables.

Dans le cadre des mesures sur la compétitivité, le gouvernement a annoncé la réévaluation en 2014 des trois taux de la TVA, avec le taux dit normal passant de 19,6% à 20%, le taux intermédiaire de 7% (applicable notamment à la restauration) à 10% et le taux minimal de 5,5%, appliqué aux produits de première nécessité, ramené à 5%.

Si le taux appliqué baisse sur les produits de première nécessité, il n'aurait pas dû augmenter le taux normal à 20%.

La TVA reste l'impôt le plus injuste car tout le monde paie de la même manière sans tenir compte du

niveau de vie. De plus augmenter le taux de TVA diminue le pouvoir d'achat et empêche toute relance.

Enfin, la hausse de la TVA est contraire à l'engagement présidentiel visant à la suppression de la « TVA sociale ». Il s'agit d'un renoncement majeur de ce début de quinquennat qui fait porter sur les ménages le financement d'un cadeau fiscal aux entreprises



MOTION DE SOUTIEN AUX SANS PAPIER EN GREVE DE LA FAIM

Lettre à M. le Préfet :

Une nouvelle fois, l'actualité se fait l'écho, du recours extrême de 124 sans papiers à une grève de la faim depuis le 2 novembre 2012. Après plusieurs occupations dans le Lillois les sans papiers grévistes de la faim ont occupé les urgences du CHR.



Le préfet a réquisitionné les pompiers pour répartir les occupants dans les différents centres hospitaliers de la région. De Dunkerque à Fourmies en passant par Saint-Omer ou Cambrai.

Ils ont été pris en charge par petits groupes de six à sept personnes.

Seuls deux d'entre eux ont été hospitalisés pour des raisons de santé.

Certains en sont à leur 40ème jour de grève de la faim.

Finalement ils ont été jetés à la rue.

Même si la CGT n'a jamais soutenue ces formes d'actions, mettant en péril l'intégrité physique des personnes, il n'en demeure pas moins que le droit à la dignité et à la reconnaissance de l'individu dans la société reste une des revendications fondamentales de notre organisation syndicale.

Nous ne pouvons laisser faire cela.

En ce sens, nous venons par le biais de cette motion, vous interpeller en vous demandant d'étudier la situation de chacune des personnes avec un regard différent de ce que nous avons pu connaître dans un passé récent et au regard des évolutions en cours au niveau ministériel.

Nous sollicitons donc leur régularisation ainsi qu'un "droit à la défense argumentée des dossiers" en préfecture.

Pour la Commission exécutive départemental CGT Finances Publiques Nord, Le secrétaire départemental Laurent PERIN





gt.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Nord

Cité Administrative, porte 405, 175 rue Gustave Delory BP 90029 59018 Lille cedex 03 20 95 63 75

CGT Finances Publiques Lille et environs

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex 03 20 62 42 84

CGT Finances Publiques Valenciennes

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes 03 27 14 66 56 Secrétaire départemental : Laurent PERIN

Secrétaires Lille et environs : Annick VIDAL et Yannick MASSIET

Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX

Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT Finances Publiques sur le site internet :

http://cgt.drfip59.free.fr



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION: Actif Stagiaire Retraité Je souhaite m'abonner à: Ia Nouvelle Vie Ouvrière	NOM: Prénom: Date de naissance: / / Catégorie: Grade: Echelon:	
Facultatif > Pour les agents A et A+ Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) OUI NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supllémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	Filière fiscale	
RESERVÉ À LA SECTION Saisie CoGiTiel par la section le: / / Date de réception au bureau national, le: / /	Tél.: Mel: Date: / / Signature:	

Syndicat national CGT Finances Publiques - Case 450 ou 451 - 263 Rue de Paris 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr